

RESOLUTION SUR L'UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE
AU SERVICE DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Quarante-quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 21 au 26 Juillet 1986,

Rappelant la Déclaration de Lomé sur la Sécurité, le Désarmement et le Développement en Afrique, ainsi que le Programme d'Action pour la Paix, la Sécurité et la coopération en Afrique adoptés par la Conférence régionale de l'OUA sur la Sécurité, le Désarmement et le Développement en Afrique tenue à Lomé, Togo du 13 au 16 août 1985;

Convaincu que tous les pays ont le droit inaliénable de mettre au point des programmes d'utilisation pacifique de la Science nucléaire pour assurer leur développement socio-économique en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins;

Conscient du fait que la science nucléaire peut jouer un rôle déterminant dans la promotion du développement socio-économique des pays africains,

Ayant examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Science nucléaire au Service de la Paix et du Développement : le rôle de l'Afrique", (CM/1375 (XLIV) Add.V de juillet 1985),

Conscient du fait que la coopération interafricaine aux niveaux régional et sous-régional peut faciliter le développement et l'utilisation de la science nucléaire dans l'intérêt des peuples d'Afrique;

Considérant que la coopération et l'assistance internationale sont essentielles pour le développement et l'utilisation de la science nucléaire à des fins pacifiques en Afrique,

1. PREND ACTE de la proposition présentée par le Gouvernement de la République de l'Ouganda sur le rôle de l'Afrique dans l'utilisation de la science nucléaire au Service de la Paix et du Développement ainsi que des observations que cette proposition a suscitées;
2. RECOMMANDE la convocation d'un séminaire regroupant des institutions, des scientifiques et des chercheurs africains sur le rôle de l'Afrique dans l'utilisation de la science nucléaire au service de la paix et du développement;
3. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA de mettre sur pied un Comité d'experts composé d'un représentant de chacune des cinq régions de l'Afrique, et DEMANDE EGALEMENT A L'OUA/CST et au Secrétariat de l'OUA d'organiser en 1987, un séminaire, en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (IAEA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique et les autres institutions et organismes compétents du système des Nations Unies;

4. SE FELICITE de la décision de convoquer du 13 mars au 10 avril 1986 à Genève, la Conférence des Nations Unies sur la promotion de la Coopération Internationale dans le domaine de l'Utilisation Pacifique de l'Energie Nucléaire et ENCOURAGE les pays africains à participer à cette Conférence;
5. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OEA de présenter un rapport exhaustif sur le Séminaire à la Quarante-sixième session du Conseil des Ministres;
6. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OEA d'inscrire à l'ordre du jour de la Quarante-sixième session du Conseil des Ministres un point intitulé "Science nucléaire au service de la paix et du développement : le rôle de l'Afrique".